



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Equarrissage

Question écrite n° 47816

### Texte de la question

M. Daniel Arata attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les difficultés que rencontrent les entreprises dans le secteur de la boucherie-charcuterie. Concernant le financement de l'equarrissage, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions de francs sont soumises à une contribution fiscale de 1 %. Étant donné les difficultés que rencontrent les entreprises, dans un climat économique assez difficile, il lui demande s'il peut être envisagé d'étendre l'exonération de cette contribution aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de francs ou possédant un magasin de moins de 300 mètres carrés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Arata Daniel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47816

**Rubrique :** Abattage

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 1997, page 467